

16 février 2001

PORT DE QUÉBEC

De la résistance à Ottawa

Les nouveaux députés fédéraux s'opposent au plan de développement sur les battures de Beauport et au Foulon

MARIE CAQUETTE

MCaquette@lesoleil.com

QUÉBEC — L'Administration du port de Québec n'a pas l'appui des nouveaux députés libéraux à Ottawa dans son projet de garder une mainmise sur les battures de Beauport et sur le Foulon. Les élus libéraux de la région de Québec soutiennent plutôt la position de la population de la région de Québec qui veut avoir des accès au fleuve.

« Personne (parmi les groupes consultés) n'est favorable au projet soumis par l'Administration du port et je serais surprise que le plan, vieux de 20 ans, soit coulé dans le ciment », déclarait cette semaine, en entrevue, la députée de Louis-Hébert Hélène

Scherrer, élue pour la première fois l'automne dernier.

« Le littoral du Saint-Laurent est un site récréotouristique de premier choix entre le pont de Québec et l'île

d'Orléans, ajoutait-elle; il faut le redonner aux citoyens. » Québec est une ville extraordinaire avec des possibilités d'accès faciles au fleuve, disait M^{me} Scherrer qui déplore qu'on ne le fasse qu'à la graine.

La députée se disait aussi en faveur d'une piste cyclable le long du boulevard Champlain. « Les gens sont enchantés » quand on y bloque la circulation automobile pour laisser place aux cyclistes, rappelait-elle encore.

Ses deux collègues de la région de Québec ont exprimé un point de vue identique. La prémisses de base, qu'il s'agisse d'un lac ou du fleuve, c'est d'en permettre l'accès à la population, ajoutait le député de Fortneuf, Claude Duplain.

Et pour régler le problème du boulevard Champlain, qu'il faudrait « tasser un peu » selon les mots de M^{me} Scherrer, le député de Québec-Est, Jean-Guy Carignan, soulignait que le nouveau programme conjoint (Ottawa-Québec)

pour les travaux d'infrastructures met la priorité sur l'environnement et les espaces verts en 2001. Vingt pour cent de l'enveloppe globale du programme peut être consacré à des projets récréotouristiques et sportifs.

Rappelons qu'en octobre et novembre dernier, le port de Québec a soumis à la consultation populaire un plan d'utilisation de ses terrains sur la rive nord du Saint-Laurent. Ce plan prévoit la poursuite des activités portuaires qui existent devant Québec et Sillery et le maintien du projet, vieux de 20 ans, de doubler la superficie des quais sur la péninsule artificielle dans la baie de Beauport pour l'entreposage de matériaux en vrac.

Du côté de Beauport, ces intentions ont été accueillies par un tonnerre de protestations. Le mouvement d'opposition s'est organisé autour de l'Association de sauvegarde de la baie de Beauport, présidée par le professeur de géographie Yvan Robitaille.

Deux aspects choquent dans les projets du port: d'abord, le maintien du projet d'agrandissement des quais sur les battures empêche l'aménagement d'équipements permanents sur la plage, que ce soit des bâtiments ou une piscine. Ensuite, le prolongement des quais à cet endroit bouchera la vue sur le fleuve depuis la ville de Beauport.

« Ce site est sur la glace depuis 20 ans alors que le transport du vrac est en décroissance continue. S'il y avait un projet fabuleux, comme une sidérurgie génératrice de retombées économiques et d'emplois, il faudrait évidemment l'examiner... ou leur proposer de s'installer ailleurs que sur le bord de l'eau », disait le professeur cette semaine.

L'Administration du port de Québec doit rendre public son plan définitif à la fin février, après qu'il ait été entériné par le conseil d'administration. Société privée depuis quelques années, l'Administration du port de Québec est propriétaire de ses terrains en bordure du fleuve. La loi maritime du Canada lui fait toutefois l'obligation de préparer un plan d'utilisation de ses terrains et de le soumettre à une consultation populaire, tous les cinq ans. Le port doit se soumettre à cette contrainte s'il veut être admissible à une aide financière fédérale.

Le Soleil
16 février 2001